

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 22 juin 2017

Lieu : à 19h30, à la buvette de la salle polyvalente

Présidence : M. Claude ROUGE

Le Président, M. Claude ROUGE, ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil et la Municipalité de leur présence.

L'**ordre du jour** se présente comme suit :

1. Assermentation de Madame Nadia Yerly – PLR
2. Appel
3. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
4. Correspondance et Communications
5. Préavis municipal N° 07/2017 concernant le rapport de gestion et les comptes 2016
6. Préavis municipal N°11/2017 concernant la réfection du mur de soutènement N°129
7. Préavis municipal N°12/2017 concernant le crédit de construction d'une caserne pour le SDIS des Fortifications
8. Election du (de la) Président(e) du Conseil (du 01.07.2017 au 30.06.2018)
9. Election du (de la) premier(ère) Vice-Président(e) du Conseil
10. Election du (de la) deuxième Vice-Président(e) du Conseil
11. Election de 2 Scrutateurs
12. Election de 2 Scrutateurs suppléants
13. Communications de la Municipalité
14. Propositions individuelles
15. Divers
16. Contre-appel

1. Assermentation de Madame Nadia Yerly - PLR

Le PLR présente une nouvelle Conseillère soit Mme Nadia YERLY.

2. Appel

22 présents, 8 excusés

Le quorum étant atteint, le Président, M. Claude ROUGE, déclare la séance ouverte.

3. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal est accepté à l'**unanimité**.

Le Président remercie l'auteur de ce procès-verbal.

4. Correspondance et communications

Il n'y a à ce jour aucune correspondance.

Les Conseillers (ères) recevront la nouvelle marche à suivre pour les commissions.

5. Préavis municipal N° 07/2017 concernant le rapport de gestion et les comptes 2016

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous fait part de la triste nouvelle du décès de Madame Mustafa qui avait été accueillie avec sa famille par la Commune de Lavey suite à la guerre en Syrie.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous fait part également de la marge d'autofinancement de la commune, qui se monte à Fr. 641'000.- au total. Toutefois la grande partie de ce montant provient des recettes égouts et services des eaux et qui sont destinés à financer les travaux en cours de la remise en état des égouts et de la distribution du service des eaux.

Le solde disponible pour le ménage communal qui s'élève à Fr. 242'000.- est destiné aux charges, aux salaires et l'entretien des bâtiments communaux. Nous devons prendre conscience que sans la taxe sur les divertissements, la marge d'autofinancement ne serait plus que de Fr. 40'000.-.

M. Claude ROUGE, Président, passe la parole au rapporteur.

M. Philippe BALLIF lit son rapport, puis M. Claude ROUGE, Président, ouvre la discussion en reprenant point par point le Rapport de la Municipalité.

M. Nicholas GYGER, au nom de la Relève Roccanne, remercie les membres de la Commission de Gestion et la Municipalité pour le travail accompli durant cette année.

La parole n'étant plus demandée, Le Président, M. Claude ROUGE, procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 07/2017

- vu le préavis municipal N° 07/2017 du 13 mars 2017 concernant le rapport de gestion et les comptes 2016

- oui le rapport de la Commission de gestion,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à l'unanimité

- d'adopter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2016.

- d'adopter les comptes 2016 arrêtés au 31 décembre 2016 tels que présentés.

- d'en donner décharge à la Municipalité.

6. Préavis municipal N° 11/2017 concernant la réfection du mur de soutènement N°129

M. Mario DA SILVA, Municipal, informe que les services des routes ont fait ces 2 dernières années d'importants travaux sur la route d'accès au Village de Morcles. L'ingénieur de l'Etat nous a fait part qu'un mur dans la localité était classé en degré 3 et devrait être consolidé. Ces travaux sont à la charge de la Commune avec une participation de l'Etat. La Municipalité n'aimerait prendre aucun risque et juge qu'il est nécessaire de faire ces travaux assez rapidement.

M. Claude ROUGE, Président, passe la parole au rapporteur.

M. Alexander BARAN lit son rapport.

Le Président, M. Claude ROUGE, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Le Président, M. Claude ROUGE, procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 11/2017

- vu le préavis municipal N° 11/2017 du 10 mai 2017 concernant la réfection du mur de soutènement N°129 à Morcles

- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à l'unanimité

- d'octroyer à la Municipalité le crédit pour la réfection du mur de soutènement N°129 à Morcles.

7. Préavis municipal N° 12/2017 concernant le crédit de construction d'une caserne pour le SDIS des Fortifications

M. Dominique MORISOD, Municipal, nous informe que le projet de la caserne avance moins vite que prévu dû aux négociations inter-cantoniales avec le Valais.

Pour la part du Canton de Vaud, l'ECA nous garantit un montant minimum de Fr. 572'000.- et suivant le projet pourra atteindre un maximum de Fr. 629'000.-.

M. Claude ROUGE, Président, passe la parole au rapporteur.

M. Serge BOCHATAY lit son rapport.

M. Claude ROUGE, Président, ouvre la discussion.

M. Christian BERNARD demande si le terrain appartient à St-Maurice.

M. Dominique MORISOD, Municipal, l'informe que le terrain appartient à l'Etat du Valais qui va le céder à la Commune de St-Maurice. Cette dernière donnera le droit de superficie de 60 ans à la Caserne SDIS. La Commune de Lavey n'aura aucune participation financière.

M. Christian CLERC demande si le Conseil Communal de St-Maurice a déjà accepté le préavis. *M. Dominique MORISOD, Municipal, lui répond que le Conseil l'a accepté lundi dernier à l'unanimité.*

M. CATTIN fait la remarque que le projet est contraire à la loi et ne donne pas accès à l'étage aux personnes à mobilité réduite. *M. Dominique MORISOD, Municipal, prend note de cette remarque et après en avoir fait part à l'Etat du Valais et à l'ECA, il en attend les conclusions, puisque selon l'ECA les locaux ne sont pas ouverts au public mais uniquement aux sapeurs-pompiers.*

M. Dominique MORISOD, Municipal, s'engage à en parler au bureau technique.

M. Pierrick ANSERMET, au nom du bureau technique, informe que cela peut être installé par la suite et que c'est au maître de l'ouvrage de décider.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, rend attentif que les Municipalités les feront selon les lois en vigueur et ne chercheront pas à faire des économies en contournant la loi. De plus si une construction n'est pas conforme, celle-ci ne reçoit pas de permis de construire.

M. Pierre CATTIN relève que si l'installation se fait après coup il y a une plus-value d'environ 10%.

M. Philippe BALLIF demande s'il y a déjà eu une enquête publique.

M. Dominique MORISOD, Municipal, lui répond que pour l'Etat du Valais il y a d'abord une mise à l'enquête publique communale puis cantonale, maintenant on attend la prise de position de l'Etat du Valais.

M. Philippe BALLIF pense qu'il aurait été judicieux de profiter de l'enquête publique pour faire opposition.

M. Dominique MORISOD, Municipal, lui répond que le projet est maintenant à l'enquête dans le service technique donc plus accessible au public.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que le préavis est là pour demander un budget et non pour modifier la conformité du projet. Ces modifications devraient être signalées lors de l'enquête publique.

La parole n'étant plus demandée, Le Président, M. Claude ROUGE, procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 12/2017

- vu le préavis municipal N° 12/2017 du 11 mai 2017 concernant le crédit de construction d'une caserne pour le SDIS des Fortifications

- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à la grande majorité (-2 avis contraire, - 2 abstentions)

- d'autoriser à la Municipalité la construction à St-Maurice d'une caserne pour le service du feu en lui octroyant un crédit de Fr. 160'000.-

8. Election du (de la) Président(e) du Conseil (du 01.07.2017 au 30.06.2018)

M. Nicholas GYGER, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente M. Alexander BARAN.

L'élection a lieu à mains levées et M. Alexander BARAN **est élu à l'unanimité** et chaleureusement applaudi.

9. Election du (de la) premier(ère) Vice-Président(e) du Conseil

M. Christian BERNARD, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Pierrick ANSERMET.

L'élection a lieu à mains levées et M. Pierrick ANSERMET est élu à l'unanimité et chaleureusement applaudi.

10. Election du (de la) deuxième Vice-Président(e) du Conseil

M. Nicholas GYGER, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente Mme Camille PIGNAT.

L'élection a lieu à mains levées et Mme Camille PIGNAT est élue à l'unanimité et chaleureusement applaudie.

11. Election de 2 Scrutateurs

- M. Pierrick ANSERMET, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente Mme Kelly VIRET.

- M. Sébastien REUTER, au nom du GDML, le Groupe démocratique de Lavey-Morcles, présente M. Serge BOCHATAY.

L'élection a lieu à mains levées et Mme Kelly VIRET et M. Serge BOCHATAY sont élus à l'unanimité et chaleureusement applaudis.

12. Election de 2 Scrutateurs suppléants

- M. Pierrick ANSERMET, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Johan WYDER.

- M. Nicholas GYGER, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente M. Christian CLERC.

L'élection a lieu à mains levées et M. Johan WYDER et M. Christian CLERC sont élus à l'unanimité et chaleureusement applaudis.

13. Communications de la Municipalité

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous donne deux compléments d'informations sortis dans la presse.

Tout d'abord le projet AGEPP qui est le premier projet suisse de géothermie hydrothermale visant à produire électricité et chaleur. La Commune de Lavey en sera le plus petit actionnaire avec une participation de Fr. 500'000.- dont une partie sera subventionnée. Ce montant avait été accepté lors d'un préavis en 2008. Pour montrer la crédibilité du projet, la Confédération mettra une participation d'environ 8 millions. Notre participation permettra, par l'intermédiaire de M. Dominique MORISOD, Municipal, d'avoir une place au Conseil d'administration. Le Conseil sera amené à voter la participation de la Commune avec le capital action et le solde en prêt d'actionnaire.

Pour plus d'information sur ce projet vous pouvez consulter le site agepp.ch.

A temps voulu, des informations seront données aux habitants pour les problèmes ou craintes liés au niveau sismique.

Le projet AGEPP pourra à moyen terme subvenir pour un éventuel chauffage à distance pour Lavey et St-Maurice.

M. Nicholas GYGER demande si le moment ne serait pas opportun, lors de l'ouverture des routes, pour mettre des conduites pour le chauffage à distance. Selon M. Yvan PONNAZ, Syndic, le projet actuel du chauffage à distance n'est plus d'actualité. Les coûts sont disproportionnés et il est exclu d'investir dans la pose de conduites sans avoir de clients potentiels.

M. Mario DA SILVA, Municipal, précise qu'ils en ont quand même tenu compte, lors de la réfection de la route du Stand, en prévoyant des gabarits pour la pose du chauffage à distance.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous informe que suite à différents communiqués de presse au sujet des requérants d'asile, le comité chargé du plan sectoriel asile a livré un rapport négatif au sujet du site de Dailly. Seul le Conseiller d'Etat, M. Leuba est favorable à ce site. Mais comme la Conseillère Fédérale, Mme Sommaruga est également contre, il y a des chances infimes que ce site soit retenu.

M. Alexander BARAN tient à soulever qu'il est très heureux de la décision prise par les responsables et les discussions du conseil national qui soulèvent tous les points négatifs de ce lieu.

14. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle.

15. Divers

M. Christian BERNARD demande si la commission de l'aménagement urbain a été consultée avant le revêtement final de la route du Stand et a tenu compte de la demande de la création d'un trottoir.

M. Mario DA SILVA, Municipal et M. Yvan PONNAZ, Syndic, expliquent que l'idée du trottoir n'a absolument pas été abandonnée et que les travaux actuels ne prêteront en rien la création d'un futur trottoir. Du point de vue financier, le surcoût sera minime.

M. Nicholas GYGER s'étonne et ne comprend pas pourquoi le trottoir n'a pas été exécuté en même temps que la route. Le quartier s'est beaucoup développé et il est nécessaire et urgent de réaliser ce trottoir demandé depuis de nombreuses années.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, lui répond qu'ils mettent à exécution le préavis pour la rénovation des conduites ainsi que la route du Stand et que le trottoir n'était pas sur ce préavis. De plus la Commune n'a pas le crédit pour le réaliser et que cela sera traité ultérieurement.

M. Serge BOCHATAY est mécontent de la manière dont se réalisent ces travaux et ne comprend pas pourquoi on n'aurait pas pu faire le trottoir en même temps que la route en trouvant des solutions avec un trottoir roulant ou à voir.

MM. Pierrick ANSERMET, Alexander BARAN et Pierre CATTIN, membres de la Commission d'aménagement informent le Conseil qu'une étude globale du village est en cours qu'ils ont le secret de la commission, et ne peuvent pas dévoiler les projets pour l'instant mais rassurent les habitants de Plambuit qu'ils ne seront pas oubliés et un accès pédestre leur sera proposé.

Puis en conclusion, le Président, M. Claude ROUGE, nous informe qu'il a eu beaucoup de plaisir à présider le Conseil en ce début de législature et remercie tout le monde pour l'excellent travail et collaboration et souhaite le meilleur au nouveau Président, M. Alexander BARAN.

16. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 21h00.

Adopté en séance ordinaire du 29.09.2017

Le Président :

La Secrétaire :

Claude Rouge

Emilie Gétaz